

# FEDERATION NATIONALE DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – FO

SECTION D'INDRE-ET-LOIRE

La Camusière – 18 rue de l'Oiselet - 37550 Saint Avertin

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AVEC LES PPP, LE CONSEIL GENERAL « PRIVATISE » LES COLLEGES PUBLICS !

Le 26 mai, lors d'un « groupe de travail » réunissant des élus du Conseil Général d'Indre et Loire, le DASEN et les organisations syndicales et associations de parents d'élèves, le président Frédéric Thomas, a annoncé **la mise en place dans 8 collèges publics du département de Partenariats Public-Privé (PPP) pour la réalisation de travaux de restauration et de reconstruction.**

Il s'agit des collèges d'Azay le Rideau, de Château la Vallière, de Château Renault, d' Esvres, de Ste Maure de Touraine, Arche du Lude à Joué-les-Tours et Choiseul et Malraux à Amboise,

Monsieur Thomas justifie ce choix en déclarant qu'il n'a pas les financements nécessaires pour garder la gestion publique des collèges ... et le nombre de collèges concernés par la nécessité d'un « effet masse » pour les « donneurs d'ordre » !

**Des entreprises privées telles Eiffage ou Vinci vont donc se voir confier des travaux lucratifs dans les collèges aux frais des citoyens et contribuables du département !**

Pour FO, et nous le disions déjà il y a un an et demi dans une déclaration lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 11 décembre 2012, **les Partenariats Public Privé, c'est la privatisation de l'Education Nationale !**

C'est aussi un moyen de fabriquer de la dette puisque les collectivités territoriales étranglées par les restrictions budgétaires font face à leurs obligations en versant pendant de longues années des dividendes aux organismes financiers donneurs d'ordre.

Les expériences de PPP mis en place notamment dans le Loiret en témoignent : **le conseil général de ce département qui a fait construire 5 collèges en PPP s'est endetté pour plusieurs millions d'euros sur des dizaines d'années**

D'autre part, ces « partenariats » ont des incidences sur le statut de fonctionnaire des personnels intervenant dans les collèges : en effet, les PPP peuvent prévoir l'entretien des établissements par des salariés de droit privé dont les conditions de travail sont encore plus dégradées que celles des agents du public.

La FNEC FP FO constate que l'étranglement budgétaire des départements dans le cadre du « Pacte de responsabilité » conduit les élus une nouvelle fois à une fuite en avant : après la fermeture en 2 ans de Pasteur et Paul Valéry, **les collèges publics sont maintenant livrés aux appétits des multinationales du BTP.**

La FNEC FP FO s'adresse au président du Conseil Général afin que lors du CDEN du 16 juin, cette instance consultative puisse donner avis sur ce projet; **pour FO ce sera un vote négatif** avec l'espoir que les autres organisations syndicales siégeant dans cette instance (*seules la FSU et l'UNSA sont représentatives avec FO pour être présentes au CDEN*) prendront la même position ce qui pourrait amener les élus de la majorité au conseil général à revenir sur leur position.

Saint-Avertin, le 30 mai 2014